s'est présenté, offrant 700 francs. Le prix paraissant trop élevé, l'adjudication n'a pas eu lieu.

Fourniture du charbon nécessaire au Bureau de bienfaisance pendant l'année 1896. — 90,00 kilogs. Un soumissionnaire : M. Piquet-Desbonnets, marchand de charbons à Lys, a été déclaré adjudicataire à raison de 18 fr. 90 les 4,000 kilogs.

Fournitures nécessaires au service de l'hospice pendant l'année 1896. — Farine, 1,400 francs. M. François Déreux, boulanger à Hem seul soumissionnaire, a été déclaré adjudicataire, à raison des prix ci-dessous : *farine fleur, 39 francs les 100 kilog. ; blé,* 19 francs les 80 kilog. mouture comprise; seigle moulu, 17 fr. les 100 kilog.

Viande de Bœuf, 310 kilos; viandes à rôtir, 300 kilos. — Soumissionnaires : MM. Beyls, 1,58 le kilo de viande de bœuf, 2,30 le kilo de viande à rôtir ; Springler, 1,54 le kilo de bœuf, 2,40 le kilo de rôti; Deldique, 1,50 le kilo de bœuf, 2,20 le kil.de rôti. M. Deldique a été déclaré adjudicataire.

Épicerie, 400 francs. — Soumissionnaires MM. Debuy avec un rabais de 5,30 0/0; Vve Severine avec un rabais de 6,07 0/0.

Bière 25 hectolitres. — Un seul soumissionnaire, M. Despretz-Bonte, brasseur à Hem, déclaré adjudicataire à raison de 16 francs l'hectolitre.

Charbon. — 20,000 kilogr. Un seul soumissionnaire, M. Delespaul, à Lys, déclaré adjudicataire à raison de 17 fr. 90 les 1,000 kilog. Il est stipulé dans les clauses du cahier des charges que le pain et le charbon seront distribués à domicile.

— *Association amicale des anciens élèves de l'école de Lannoy.* — La réunion organisée, dimanche dernier par l'Association Amicale des anciens élèves de l'école de Lannoy a amené 109 adhésions.

Les adhérents réunis, à 3 heures 1/2, à l'école des garçons ont, après avoir entendu lecture des statuts, procédé à la nomination des membres de la commission. Ont été élus : président d'honneur, MM. Oscar Betremieux, maire de Lannoy; vice-président d'honneur, Alfred Joly, adjoint au maire de Lannoy; président effectif, Louis Deleporte; vice-président, Simon Maurice ; secrétaire, Henri Masquelier; secrétaire-adjoint, Victor Vandendorpe; trésorier, Jean Verriest; trésorier-adjoint, Arthur Desmetire; commissaires, Louis Boutemy, maire de Lys; Alfred Bettremieux, Arthur Baccro, Célestin Bettremieux, Désiré Lepers, Henri Desplechin, Jean Deffrennes, Albert Deledique.

Anstaing. — *Une arrestation.* — A la suite d'un mandat d'arrêt délivré par le parquet de Lille, les gendarmes de Lannoy ont arrêté, mardi dans la matinée, le nommé Emile Mahieu, âgé de 27 ans, tisserand, inculpé de coups et blessures volontaires. Le prisonnier sera conduit à Lille.

Leers. — *Arrestation de vagabonds.* — Le brigadier de gendarmerie de Wattrelos, accompagné de deux gendarmes, a trouvé endormis, mercredi, vers quatre heures du matin, sur des paillassons de briqueterie, quatre individus, dont l'un, un jeune homme de la commune, J. Prez, a été relaxé; les trois autres ont été conduits à Lille.

Ce sont les nommés Léon Branquart, ouvrier d'usine, originaire d'Hérinnes et Charles Vanderchies, journalier, né à Lille, sans emploi et sans domicile fixe; puis Emile Hubeau, d'Estaimbourg, qui est sous le coup d'un arrêté d'expulsion.

Liquidations judiciaires et faillites des cantons de Roubaix-Tourcoing et Lannoy. — En dehors des liquidations judiciaires et des faillites publiées dans nos annonces, nous relevons les suivantes dans d'autres journaux, et, nous les donnons à titre de renseignements pouvant être utiles au public :

Déclarations de faillites. — M. Fauvin, négociant, rue Pierre Motte, à Roubaix. La faillite Detavernier, cabaretier à Tourcoing, est réouverte par jugement du Tribunal de Commerce de Tourcoing, en date du 10 décembre 1895. Conversion en faillite de la liquidation judiciaire Magot et Cie et Magot personnellement.

Ouvertures de liquidations judiciaires. — M. Pennequin, aubergiste, rue St-Honoré, à Roubaix, et Jules Loridan, marchand de jouets, rue de Lannoy, 71, à Roubaix.

LES INCENDIES A ROUBAIX

ET DANS LES ENVIRONS

La véritable cause. — « Jack l'incendiaire »

« La cause du sinistre est inconnue » : telle était la phrase qui, pendant longtemps, terminait les comptes-rendus des incendies publiés par les journaux.

Depuis quelques semaines, ce cliché a été modifié, et nos lecteurs, à qui les récits d'incendies de fermes n'ont pas fait défaut, hélas ! ont, pour ainsi dire, appris par cœur cette conclusion : « On est persuadé que ce sinistre est dû à la malveillance. »

Il n'y a plus aujourd'hui à en douter, en effet, et les enquêtes faites soit par la police, soit par la gendarmerie concluent, comme les journaux, à l'œuvre d'un criminel, maniaque peut-être mais en tout cas dangereux, et que la voix populaire a déjà surnommé « Jack-l'Incendiaire. »

Et, chaque jour, dès que la nuit tombe, chacun s'attend à entendre tinter le lugubre tocsin.

C'est une ferme qui brûle ... C'est une meule de paille qui flambe, ou bien, comme lundi soir, le feu dévore, en pleine ville, une société coopérative l'« Alimentation Chevaline. » Décidément, « Jack l'Incendiaire » n'en veut, pour l'instant, qu'à la paille, aux grains, aux bestiaux, aux granges. *Il ménage presque toujours les corps de logis. Quel est cet homme ? Quel but poursuit-il ?*

Si c'est un maniaque, un fou, ce maniaque, ce fou est, tout le monde le constate, assez intelligent pour se soustraire aux actives recherches de la police, de la gendarmerie, et aussi à la surveillance des fermiers.

S'il n'est point fou, cet homme criminel ne peut agir que sous l'empire d'une vengeance à exercer.

Une nouvelle tentative

Or, quelques heures avant que n'éclatât l'incendie de la coopérative de la rue du Fontenoy, M. Louis Vanhoutte, négociant en grains, 50, rue des Arts, avait chargé ses domestiques de rentrer, dans ses magasins de la paille, dont ils allèrent prendre livraison à la gare de Roubaix.

Le soir, vers sept heures et demie, M. Vanhoutte fils, qui se trouvait dans la cuisine de son habitation, aperçut des flammes sortir d'une voiture de paille laissée à l'entrée des magasins. Il donna aussitôt l'alarme, et avec quelques seaux d'eau, on parvint à se rendre maître du feu. Mais, en ouvrant la paille non encore consumée, pour s'assurer qu'il n'existait plus aucun danger, M. Vanhoutte ne fut pas peu surpris de découvrir un chiffon carbonisé. Ces débris furent remis à M. Broigne, commissaire de police, dont l'enquête a établi que le chiffon en question, préalablement imbibé d'une essence quelconque, avait été place, dans la paille par une main criminelle.

On se demande si le feu qui a éclaté, lundi soir, à la coopérative l'*Alimentation Chevaline* n'est pas dû à la même cause, car, dans la journée la société avait aussi emmagasiné une grande quantité de paille, prise à la gare. En tous cas, il y a là un singulier rapprochement.

Le feu dans une meule de paille

Un incendie s'est encore déclaré, mardi, à neuf heures du soir, dans une meule de paille appartenant à M. Adolphe Delcroix, fermier, rue de la Makellerie, et placée à quelques pas de la ferme.

Tout le matériel d'incendie avait été amené sur les lieux, car les flammes, s'élevant à une hauteur prodigieuse, avaient fait croire à un grand incendie : on disait même que le peignage de M. Vinchon était en flammes.

Fort heureusement, il n'en était rien. Les pompes n'ont pas eu à fonctionner, la meule étant déjà envahie, à leur arrivée.

Sept mille kilogs de paille ont été détruits. Les pertes, couvertes par une assurance, s'élèvent à 400 francs.

Cette fois encore, le sinistre est attribué à la malveillance. L'enquête est faite par M. Broigne, commissaire de police, concurremment avec la gendarmerie.

WATTRELOS

Les conférences populaires du samedi. — Samedi prochain, au local habituel, salle de l'Ancienne Commune, rue Pierre Catteau, conférence sur l'Electricité, par M. Eugène Provins, qui exposera l'historique de cette reine du jour et les applications de l'électricité à l'industrie. Il y aura des projections lumineuses. L'importance et l'intérêt du sujet nécessiteront deux conférences successives. M. Provins étant électricien de profession, le côté pratique du sujet sera traité en toute compétence,

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS & OBJETS D'ART
FABRICATION SUPÉRIEURE
MOREL-GOYEZ tapissier décorateur,
LILLE, 19 et 27, rue Royale, 19 et 27, LILLE
83805—37991

TOURCOING

La Noël. — La grande fête de Noël qui parle si éloquemment à tous les cœurs a été célébrée dans toutes les paroisses avec la solennité qu'on sait donner à Tourcoing aux sublimes cérémonies de l'église. Il y avait pourtant cette année, semble-t-il, quelque chose de plus : jamais on n'a pu voir foule plus compacte et plus recueillie dans toutes les paroisses.

Et pourtant le temps était loin d'être favorable : à 4 heures et demie au moment où on se rendait à la première messe, la neige tombait à gros flocons et la circulation était rendue fort difficile sur certains points; mais cela n'a arrêté personne.

A St-Christophe, le chœur était splendidement illuminé; la belle étoile formée de plus de 120 bougies, attire toujours tout particulièrement l'intérêt. Surtout maintenant qu'on employe un moyen très-ingénieux d'allumer simultanément tous les bougies.

Le lutrin et la maîtrise ont magnifiquement interprété la belle messe de Saint-Denis ; M. Masurel dont la belle voix, qui paraît toujours gagner en ampleur et en sonorité disait les soli des orgues. — Magnifique exécution, par l'excellente organiste Mlle Roscoor, d'un offertoire sur les motifs des naïfs et touchants Noëls d'autrefois.

A l'élévation, M. Masurel a chanté l'*O salutaris* avec une incomparable maestria.

A Notre Dame bien que les grandes orgues ne soient pas encore rétablies, la cérémonie n'a pas eu moins d'éclat, sous l'habile direction de M. Wibaux, la maîtrise a exécuté la messe de Eykens, crédo de Dom Adolphe, offertoire, *Hodie Christus natus est*, Et à la fin de la messe, le sublime cantique « Le Rédempteur » du chanoine Latour.

— Dans les paroisses environnantes l'assistance a été également considérable aux diverses cérémonies du jour.

M. Eugène Jourdain, président de la Chambre de Commerce, nommé Chevalier de l'Ordre de Léopold. — Notre correspondant de Bruxelles nous télégraphie que M. Eugène Jourdain, le distingué président de la Chambre de Commerce de Tourcoing, vient d'être nommé Chevalier de l'Ordre de Léopold.

Cette distinction se réfère à l'Exposition d'Anvers, à laquelle M. Eugène Jourdain avait pris une part très active comme président de la Chambre de Commerce de Tourcoing et comme membre du Jury dans la section des tissus.

L'industrie de Tourcoing y avait été représentée d'une façon très intéressante : la collectivité organisée par notre Chambre de commerce était classée parmi les plus complètes et les mieux comprises de la section française.

Aussi de nombreuses et importantes récompenses furent-elles attribuées à nos concitoyens.

C'est pour rendre hommage à la valeur personnelle du président de la Chambre de Commerce et à son infatigable dévouement aux intérêts commerciaux de notre ville que le gouvernement belge vient de décorer M. Eugène Jourdain.

Nous sommes persuadés que tous nos concitoyens applaudiront à cette distinction si méritée et nous joignons nos félicitations à toutes celles que M. Eugène Jourdain a déjà reçues.

Réunion du Conseil municipal. — L'assemblée communale terminera les travaux de la session ordinaire de novembre *samedi prochain 28 courant*, dans une réunion qui aura lieu à 8 heures du soir.

Les réceptions du nouvel an à l'Hôtel-de-Ville. — Nous recevons la communication suivante :

« L'administration municipale a l'honneur de donner avis qu'aucune réception n'aura lieu, cette année, à l'Hôtel-de-Ville, à l'occasion du nouvel an. »

Adjudications de fournitures au Bureau de Bienfaisance pour l'année 1896. — Cette adjudication a eu lieu mardi, à 3 heures, dans le Hall du nouveau Bureau de Bienfaisance de la rue du Collège.

La séance était présidée par M. Julien Tack, vice-président de la Commission administrative, assisté de MM. Lemaire, Craque, Jean-Baptiste Philippe et Cyrille Vermersch, administrateurs, et en présence de MM. Bulté, receveur municipal, et Debuchy, économe.

1er Lot : *Alcool à 95°*, évaluation de la dépense, 700 francs. — MM. Gustave Didry, rabais 8 0/0 ; L. Grau, adjudicataire au rabais de 12 0/0.

2e Lot : *Cercueils*, évaluation de la dépense, 850 francs.—MM. Louis Lenoir, entrepreneur, rue des Ursulines, rabais 3 0/0; Henri Vanderplancke, entrepreneur, rue Nationale, rabais 11,70 0/0, adjudicataire.

3e Lot : *Charbon de Bruay*, dit braisettes, évaluation 4300 fr — MM. Victor Duconlombier-Grimonprez, rabais 3 0/0; Edouard Parmentier, rabais 5.50 0/0; Alfred Lefrançois, adjudicataire au rabais de 8 0/0.

4e Lot : *Charbon de Lens*, criblé à 5 millimètres, évaluation 350 fr.— MM. Parmentier, rabais 0 0/0 ; Alfred Lefrançois, adjudicataire au rabais de 12 1/2 0/0.

5e Lot. — *Denrées pour chevaux*, évaluation de la dépense, 1.150 fr. MM. Henri Debuisset de Petit-Ronchin, rabais 8,70 0/0; Henri Catteau-Destombes de Roncq, rabais 10,25 0/0; Dutilleul fils de Roncq, adjudicataire au rabais de 12,75 0/0.

6e Lot.— *Droguerie vétérinaire.* Médicaments, etc., Dépenses, 4,000 fr. MM. Dupont, à Lille, faisant élection de domicile chez M. Despinoy, pharmacien, rabais 12,35 0/0; Coutelas, droguiste, rue des Francs-Bourgeois à Paris, rabais 19,50 0/0; Buchez, pharmacien, faisant élection de domicile à la pharmacie Boyaval, adjudicataire au rabais de 22,15 0/0.

7e Lot : *Rhum à 50°.* — Evaluation de la dépense, 400 fr. — MM. L. Grau et Gustave Didry ayant fait le même rabais de 8 0/0 et ni l'un ni l'autre n'étant présents à l'adjudication pour faire une nouvelle offre, il est procédé séance tenante à un tirage au sort, favorable à M. Didry.

8e Lot : *Sucre blanc en pains.* — Evaluation de la dépense 1,700 fr. — MM. Liagre-Carette, rabais 4 0/0; Planckaert, marchand-épicier à Tourcoing, adjudicataire au rabais de 3,20 0/0.

Pour prendre part à cette adjudication il fallait justifier de sa qualité de français.

Incendie de l'ancienne ferme Lerouge. — Il ne restait plus de cette ferme, autrefois l'une des plus importantes de Tourcoing, que le corps de logis, bâtiment de très ancienne construction, à toiture élevée, et couvert en chaume. Un tisserand, Pierre Delaere, âgé de 54 ans, ayant demeuré à Halluin, père de cinq enfants de 24, 18, 16, 7 ans et 18 mois, la tenait en location et avait fait un jardin de la cour.

Mardi, vers dix heures du matin, un voisin, M. Victor Thonard, aperçut une épaisse fumée sortant de la fenêtre d'une chambre du rez-de-chaussée. Il courut en toute hâte et put heureusement arriver jusqu'aux deux plus jeunes enfants qui se trouvaient dans cette chambre, et qui n'auraient pu se sauver seuls. Après les avoir mis en sûreté, le brave homme essaya en vain d'éteindre le feu qui avait pris d'abord à un lit et s'était vite communiqué aux meubles. Mais l'incendie faisait de rapides progrès et on avertit les pompiers.

Il y avait à parcourir plus de 2 kilomètres ; mais, en moins de 10 minutes, les braves pompiers arrivaient avec tous leurs engins de sauvetage.

Malheureusement, il se produisit une grave avarie à la pompe à vapeur qu'on avait placée sur le bord du large et profond fossé qui entourait l'ancienne ferme; on l'avait à peine mise en marche qu'une bielle de la pompe se brisa.

Il fallut repartir à toutes brides à la caserne, pour ramener une seconde pompe ; c'était plus qu'il n'en fallait pour que le feu accomplit son œuvre.

Les pertes du malheureux Debaere, consistant en literies, chaises, horloge et 600 kilog. de pommes de terre, sont évaluées à 200 fr. Quelques meubles ont été sauvés par les voisins.

Les bâtiments, appartenant à M. Schérer de Cherbourg, propriétaire à Lille, et pour lesqnels il n'y avait pas d'assurance comme pour le mobilier du locataire, étaient estimés 800 fr.

On ignore la cause de l'incendie.

— Nous disions hier de cet incendie que ce qui restait de cette ferme était très ancien. Nous avions déjà eu, il y a environ deux ans, l'occasion de faire cette remarque à propos d'une trouvaille qu'on avait faite en démolissant les fondations d'un mur d'étable : c'était un pot de grès rempli de pièces de monnaie de cuivre ayant eu cours à peu près toutes jusqu'à la Révolution. Il y avait des liards, des doubles, des deniers, des sols, des patiers, etc. La plus grande partie avaient été frappées dans les Terres d'Empire comme on appelait alors la Belgique qui, après la domination espagnole, avait été placée sous la suzeraineté de l'Autriche.

Les plus anciennes remontaient à Charles-Quint.

Il se trouvait aussi quelques monnaies de France mais toutes ces pièces n'avaient absolument aucune valeur ; on en voit de semblables dans tous les musées,

Mort de deux soldats de Tourcoing à Madagascar. — Mardi soir on recevait un télégramme signé: Colonel Richard, annonçant la mort à Madagascar de Arthur Scalbert, né à Tourcoing, le 13 décembre 1873. Il était expressement recommandé « de prévenir la famille avec ménagement. »

Cela n'a pu être fait que le jour de Noël. Il n'est pas question du corps auquel appartenait le brave soldat.

— On a également reçu par dépêche la nouvelle de la mort d'un second enfant de Tourcoing qui a succombé là bas à la dyssenterie. Rémi Adolphe Dassonville, né le 3 janvier 1875, soldat du 13e régiment d'infanterie de marine, décédé le 17 octobre 1895, on ne dit pas à quel endroit.

Le pauvre garçon était orphelin et avait pour tuteur M. Denoyette, entrepreneur

Incendie d'une voiture de paille. — Mardi après-midi M. Wagnon, cultivateur, à la Croix-Rouge, près du poste de police, venait de rentrer dans sa cour une voiture de paille de blé. A peine avait-il dételé ses chevaux, qu'on s'aperçut que le feu avait pris sur l'un des côtés du chargement. En un clin d'œil les flammes s'étendirent sur toute la surface.

A l'aide de crochets on fit tomber la paille et la voiture n'eut ainsi que de légères avaries

On pense qu'un fumeur en passant près du chariot a pu être la cause involontaire de l'incendie en secouant sa pipe ; et que le tabac non entièrement consumé a pénétré ainsi dans la paille.

Une vieille affaire. — Mardi soir, le nommé Jules Logez, âgé de 36 ans, né à Roudoy, canton de Vimy (Pas-de-Calais) se présentant au poste pour demander un billet de logement, on constata que cet individu était recherché depuis plus de 5 ans et qu'un mandat d'arrêt été lancé contre lui en 1890 sous l'inculpation de vol. Il a été maintenu et sera conduit aujourd'hui à Lille.

Vol d'une bague. — Une jeune fille de 21 ans, née à Halluin, Marie Vansteenhutte, doubleuse, demeurant rue Lerouge, avait été arrêtée pour vol d'une bague de la valeur de 2 fr. au préjudice de Mme Ve Quesnoy-Dufossez, mercière, rue de l'Est où elle s'était présenté sous prétexte de faire des achats.

Un mari qui menace de tuer sa femme. — Mardi soir, Victor D., cabaretier à la Croix-Rouge, poursuivait sa femme en menaçant de la tuer. Heureusement la pauvre femme a trouvé un refuge chez un voisin. Le mari a été arrêté par le garde Petit.

La fête de gymnastique. — On n'a sans doute jamais vu autant de monde à la salle de la Place Leverrier ; la fête a obtenu un succès sans précédent, nous aurons occasion de revenir sur cette fête.

Accident de travail. — Un tireur de cordes, ou aidetisserand, Auguste Desmarchelier, âgé de 14 ans, demeurant rue du Faubourg, et travaillant à la fabrique de tapis de MM. Lorthios, rue du Petit-Village, avait été chargé d'enlever d'un métier un jeu de verges : l'une d'elles étant venue à glisser, lui fit une profonde coupure au pouce de la main gauche. Il a reçu les soins du docteur Jrunet, et aura à subir un incapacité de travail d'une dizaine de jours.

Un accident de voiture. — Un charretier au service de la Compagnie de Vicoigne, Félix Ronckin, a été lundi matin comprimé entre son tombereau et une voiture de boulanger marchant à une allure assez vive. Il a reçu diverses contusions sur tout le corps.

Exploits de jeunes rôdeurs. — Samedi dans la matinée, M. Debrabant, marchand de chaussures, rue Carnot, aperçut de son magasin, un jeune homme qui, après avoir prestement coupé la corde entourant un paquet de chaussures en caoutchouc, qu'on avait mis en étalage sur le trottoir, en saisit trois paires et prit la fuite à toutes jambes, dans la direction de la rue des Orphelins. Le marchand se mit à sa poursuite et, se voyant serré de près le fuyard jeta son butin. L'agent de sûreté Scamps survint ; et, en courant à la suite du jeune homme, par la rue d'Havre, il le vit rejoindre plusieurs camarades qui l'attendaient là sans aucun doute ; et tous ensemble continuèrent leur course, par la rue de Tournai, en se moquant de l'agent.

On avait reconnu celui qui avait pris les caoutchoucs, pour un appelé Camille Piat, âgé de 17 ans 1/2, ayant logé jusque dans ces derniers temps, chez un cabaretier de la rue de Roubaix, M. Derijals.

Ce même jour, à trois heures de l'après-midi, un jeune homme entrait dans le magasin de Mlles Vannesbus, rue Neuve de Roubaix, et demandait une paire de caoutchoucs, qu'il chaussa aussitôt,

Il se leva ensuite, saisit deux autres paires déposées sur le comptoir, franchit d'un bond la petite porte à claires voies, ou *gian* et, avant que Mlles Vannesbus fussent revenues de leur surprise, il avait gagné la rue de la Folie et disparu du côté des Onze Chênes.

Il avait laissé ses vieilles expadrilles que M. Deryck, à qui on les montra, reconnut pour avoir appartenu à son ancien pensionnaire, Camille Piat fut arrêté lundi soir, par l'agent de sûreté Leman, près de la friture Houzet, rue Carnot. Il a déclaré avoir fait don des deux autres paires à ses amis Jules Vandermenne et Henri Desmettre, qu'on n'a pas encore retrouvés.

Mouvaux. — *Pour l'œuvre de l'Hospice.* — Des personnes généreuses ont voulu, à l'occasion de la Noël, offrir leur coquille à l'œuvre de l'Hospice.

C'est ainsi qu'une somme de 100 francs vient d'être envoyée par un anonyme à M. Simon D'Hennequin, vice-président de la Société philanthropique qui les a remis au trésorier de la société.

Plusieurs lots viennent d'être ajoutés pour la tombola. Un objet d'art (colonnette en bronze) d'une très grande valeur don d'un anonyme.

Deux superbes lampes de table offertes par M. Théodore Carlier.

Une théière en porcelaine du Japon donnée par M. Derain, dit l'Empereur.

M. E. Carpentier a fait dont d'un beau service à liqueur en cristal de grande valeur.

— *Adjudication.* — Au sujet de l'ajudication pour la fourniture du pain aux indigents pendant les années 1896, 1897, 1898, les 15 boulangers de Mouvaux ont été déclarés adjudicataires. Le rabais accepté est de 2 centimes au kilogramme sur le prix fixé par la mercuriale de Lille.

— *Le croup guéri par le serum antidiphthérique.* — Un nouveau succès dû au serum de Roux est à enregistrer.

Une enfant de onze mois, fille de Delemme Alphonse, habitant le Pavé Bleu à Mouvaux, frappée par la terrible maladie, vient d'être sauvée en trois jours par les injections de liquide antidiphtérique que lui fit le docteur Guidez.

Linselles. — *Accidents du travail.* — Lundi, un ouvrier au service de M. Alexandre Wallart, cultivateur à la Vignette, a reçu, à la tête, un coup de pied de cheval qui l'a complètement étourdi. Ce domestique, Camille Duyck, âgé de 23 ans, venait de reconduire à l'écurie les trois chevaux de son attelage; le coup l'a tellement surpris qu'il lui serait impossible de préciser lequel des trois chevaux lui a lancé une ruade. M. le docteur Bonenfant, appelé à lui donner des soins, a dû extraire plusieurs dents qui avaient été brisées. Le blessé n'a repris connaissance qu'après cette douloureuse opération.

Dans la même journée un domestique de M. P. Destombes, nommé Jules Montaigne, est tombé sous les roues d'un chariot qu'il conduisait et a eu le bras et la jambe gauche fortement contusionnés.

L'état des deux blessés, sans être grave, nécessitera cependant un long repos.

Communications

SOCIÉTÉ DES ANCIENS MILITAIRES. — Dimanche prochain 29 *courant, réunion trimestrielle au siège de la société, café Leclercq*, à 5 heures. Ordre du jour : Cotisations et inscriptions de nouveaux membres. — Récits de faits de guerre d'après le livre d'or du supplément du Petit Journal illustré. — Séance d'escrime par des amateurs, sous la direction de M. Deleux, ex-maître d'armes de l'école de Joinville. Tombola des dons offerts par des personnes de la ville et par la société. Les dons seront reçus jusque samedi soir, au siège de la société et chez M. Edouard Eau, café du Centenaire. La commission fait appel aux personnes généreuses en les assurant de sa profonde reconnaissance.

LES GREVES D'HALLUIN

Aucun changement ne s'est produit mardi dans la situation, qui reste absolument calme. Quelques journaux avaient annoncé qu'une entrevue entre ouvriers et patrons devait avoir lieu, aujourd'hui mardi, chez M. Gratry; il n'en était rien.

Il serait difficile de prévoir la fin de la grève : les secours commencent à venir aux réservistes qui ont reçu dimanche, par l'entremise de la fédération textile internationale, un chèque de 5000 fr. qui leur était envoyé ou plutôt apporté par M. Yohn Morlay, de Manchester, membre d'un des importants syndicats de cette ville. Notons aussi une *somme de 20 francs qui leur a* été remise au nom du syndicat des mouleurs de Tourcoing.

Contrairement à ce que disent nos confrères aucune augmentation ne paraît encore avoir été accordée aux ouvriers de Wervicq. Toutefois nous croyons savoir que M. Gratry s'est occupé de cette question mercredi et en a conféré avec le directeur de l'usine. La décision prise pourrait ainsi être connue probablement demain. Dans les autres établissements en grève on ne peut signaler aucune démarche ni incident.

Aux Baraques, les ouvriers restent absolument calmes; ils continuent à tenir affichés les noms de leurs camarades qui reprennent le travail. Une distribution de secours a été faite mardi aux grévistes proportionnellement à leurs charges de famille, ainsi une famille, composée de 8 personnes, a reçu 6 fr. 50. Les grévistes secourus sont au nombre de 400.

LILLE

La liberté de l'imprimerie et de la presse. — Nous avons parlé du procès intenté à la *Dépêche* et de l'application d'un règlement municipal qui amènerait la suppression des journaux du matin et qui touche à la liberté de l'imprimerie et de la presse. Voici, à ce sujet, ce que dit l'*Echo du Nord* :

« Me Chesnelong, qui se présentait pour la *Dépêche*, a opposé aux procès-verbaux dressés et à l'arrêté sur lequel ils s'appuient, des arguments très concluants. Il est certain qu'il n'y aurait plus de liberté pour l'industrie si les revendications des voisins de la *Dépêche* étaient admises. Les journaux constituent une grande industrie qui occupe à Lille une place très importante; ils emploient un très nombreux personnel ouvrier, ce serait porter à tous grave préjudice que de les ligotter dans des règlements étroits, conçus à une époque où la presse était dans l'enfance et qui ne répondent nullement aux nécessités actuelles.

» L'arrêté de M. le maire de Lille n'a jamais pu avoir pour conséquence de supprimer l'impression des journaux la nuit, pas plus qu'il n'a voulu supprimer l'éclairage électrique au moment où il se généralise.

» Nous pensons que notre confrère la *Dépêche* aurait tort de s'alarmer de la poursuite qui lui est intentée. Le juge de paix ne peut prononcer un jugement qui équivaudrait à la suppression *pure et simple d'importantes industries.*

» Mais si, lié par l'arrêté, le juge croyait devoir condamner, il y aura lieu pour l'autorité municipale de modifier son règlement »

Voici d'autre part ce que la *Dépêche* ajoute :

« Nous le répétons, — et la chose nous semblerait incroyable si nous n'en avions les preuves en mains, — c'est M. le préfet du Nord qui a conseillé la procédure qu'on suit en ce moment contre nous, c'est la mairie de Lille qui a manigancé toute cette affaire, donnant encore, il y a quelques jours des ordres pour qu'une surveillance de nuit fût exercée aux environs de notre immeuble, afin de chercher à entendre un peu de bruit de la rue ; — il paraît qu'on n'a pu y parvenir.

» Nous sommes persuadés que M. Géry Legrand, maire de Lille, qui a appartenu à la presse, est absolument étranger à cette rancunière manœuvre. Malheureusement, la copie de la pièce émanant de la mairie qui a été entre nos mains ne portait pas le nom du signataire et était revêtue de la formule banale : « *Le maire de Lille.* »

» Nous serions donc très heureux de savoir si c'est à M. l'adjoint chargé du contentieux que nous sommes redevables de ces poursuites dont il serait si peu fier qu'il aurait fait supprimer son nom sur la copie de la pièce versée au dossier. »

La Compagnie des Agents de change de Lille, dans son assemblée générale du 23 courant, a composé comme suit sa Chambre syndicale pour l'année 1895-1896 :

MM. F. Paquin, syndic; A. Crouan, premier adjoint; P. Liagre, deuxième adjoint.

Bourse linière. — Lins du pays. — Pas de changement dans la situation des lins du pays.

Lins de Russie. — Les transactions ont atteint un chiffre important cette semaine ; elles ont porté presqu'uniquement sur le livrable et principalement sur les lins rouis à l'eau. Prix généralement fermes..

Etoupes de peignage. — Les affaires ont été un peu moins actives. Prix bien maintenus.

Fils. — La demande continue d'être bonne avec prix fermes.

Fils de jute. — Bon courant d'affaires à prix fermes.

Toiles. — Demande active ; prix très fermes.

Marché au blé de Lille du 24 décembre 1895 (cours commercial). — Blés et farines, affaires calmes, mêmes cours ; peu de monde au marché.

On cote les blés de 14 à 15.50 les 80 kilos.

Les farines, de 26 à 27 fr. en boulangerie.

TRIBUNAUX

Tribunal de Commerce de Roubaix. — *Audience du 23 decembre 1895.* — A cette audience a plaidé Me Poincarré, avocat du barreau de Paris, ancien ministre des Finances. Il s'agissait d'une demande d'admission contestée à la liquidation judiciaire Demarcq dont voici les grandes lignes.

Le syndic à la liquidation Demarcq avait obtenu un jugement en rapport à la masse créancière contre une maison J. Sloan et Cie, de Paris. Cette maison vint à tomber en faillite. Son syndic offre l'admission à sa masse de la liquidatation Demarcq pour le montant du rapport ordonné et réclame son admission tant pour la totalité du rapport ordonné que pour le reliquat de sa créance à la liquidation Demarcq.

Des difficultés d'ordre purement juridique sont soulevées par l'établissement des conditions dans lesquelles se firent ces opérations de rapport et d'admission.

Tribunal de Commerce de Lille. — LA COMPAGNIE DES TRAMWAYS. — LES DEMANDES EN DISSOLUTION. — Le Tribunal de commerce de Lille a rendu, au début de l'audience de mardi, son jugement dans les quatre demandes en dissolution de la Société des Tramways du Nord, formées par différents groupes d'actionnaires.

Il prononce d'abord la jonction des différentes causes, attendu que si elles diffèrent en la forme elles tendent toutes au même but. Au fond : Attendu que le Tribunal ne trouve pas dans les documents qui lui sont produits les éléments nécessaires pour former sa conviction, il ordonne la nomination d'un expert-comptable avec mission de rechercher en s'entourant de tous renseignements et notamment par un contrôle sérieux des correspondances et des écritures de la Banque d'Escompte, de la Compagnie des Chemins de fer à voie étroite et de la Compagnie des Tramways du Nord si les actions nouvelles ont été souscrites et si le quart en a été versé conformément à la déclaration faite chez Me Lavoignat, notaire à Paris; l'autorisant en outre à prendre connaissance des procès-verbaux des délibérations des assemblées générales de la Société des Tramways, notamment celles de janvier, février et mars 1894;

Nomme à ces fonctions M. Obers, comptable à Lille, et proroge la cause au 18 février 1896.

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du lundi 24 décembre.* — UNE SCÈNE AU BUREAU DE BIENFAISANCE DE TOURCOING. — Il y a quelques jours se présentaient au bureau de bienfaisance de Tourcoing, Antoine Liénard, maçon et Clémence Castel, qui vit avec lui, pour réclamer des secours ; ils demeuraient ensemble à la Croix-Rouge, cour Wilken.

Comme leur situation n'était pas régulière, on opposa un refus à leur requête. Aussitôt l'un et l'autre proférèrent des menaces et causèrent du scandale dans la salle des Pas Perdus.

On dut appeler la police: l'agent Dumortier et le garde champêtre Nuyttens emmenèrent le couple : mais en route, rue Nationale ils eurent à subir une très vive résistance: l'homme se servait des pieds et des poings. La femme faisait usage des dents. Ils comparaissent donc tous deux pour outrages et rébellion. Antoine Liénard est condamné à un mois, Castel Clémence à huit jours d'emprisonnement.

ÉTOURDERIE DE GAMINS. — Le mercredi, 18 décembre, deux jeunes garçons Victor Demunynk, quinze ans et demi et Valery Degauffroy, 16 ans, jouaient dans la cour de la gare à Tourcoing, à un endroit dont l'accès est interdit au public. Des agents se mirent à leur poursuite pour leur dresser procès-verbal, mais les gamins tout en courant leur décochèrent aussitôt des épithètes malsonnantes ; ils furent rattrapés.

Ils sont traduits en correctionnelle tous les deux. Valery Degauffroy se voit infliger une d'amende de seize francs. Demunyk est acquitté comme ayant agi sans discernement et comme s'étant soustrait à ses parents.

ARRESTATION NOCTURNE. — Dans la nuit de samedi à dimanche 15 décembre des agents virent sortir de la rue de Wailly à Tourcoing, un homme aux allures suspectes : ils l'arrêtèrent et le conduisirent au poste.

Là on le trouva porteur d'un poinçon carré, en acier. On l'interrogea pour savoir quel usage il avait ou devait faire de cet instrument : après quelques tergiversations, notre homme reconnut qu'il avait essayé de fracturer des volets et des portes rue de Wailly. Le fait fut vérifié exact.

Aussi son arrestation fût-elle maintenue et avec d'autant plus de raison que le promeneur nocture figure sur la liste des expulsés. Il a nom Léopold Parmentier, est ouvrier fondeur et est âgé de 45 ans; il est d'origine belge.

Le Tribunal lui inflige une peine de quinze mois de prison.

PROCÈS DE PRESSE. — *M. Deschamps contre « L'Vrai Roubaigno. »* — Comme en raison de la fête de Noël, l'audience du mercredi n'aura pas lieu cette semaine, le Tribunal a avancé d'un jour le prononcé de son jugement dans l'action intentée par M. Henri Deschamps à M. Gustave Montois, gérant du journal patois *L'Vrai roubaigno.*

Ce dernier est jugé coupable de diffamation et d'injures par la voie de la presse : il est condamné à cinquante francs d'amende et à cinquante francs de dommages-intérêts envers M. Deschamps, partie civile, en outre aux dépens.

Nominations ecclésiastiques. — M. Ferlin, vicaire à Annappes, est transféré à Aniche. M. Dehondt, vicaire à Roncq (Saint-Piat), est transféré à Bailleul (Saint-Amand).

Nouveaux prêtres. — M. Louis Béra, d'Haussy, vicaire à Sous-le-Bois (N. D. du Tilleul). M. René Bethléem, de Steenwerck, vicaire à Lille (Saint-Michel). M. Joseph Bricourt, de Bavillers, professeur à l'Institution. M. Marcel Dedrie, de Méteren, professeur à Bailleul.

M. Victor Delannoy, de Douai, professeur à Armentières. M. Delsaux, de Lille, professeur à Douai. M. Desgodez, de Lys, professeur à Douai. M. Charles Dubrunfaut, de Wavrechain, vicaire à Armentières (Notre-Dame du Sacré-Cœur). M. Anatole Dutemple, de Denain, vicaire à Roubaix (St-Rédempteur).

M. Henri Hodin, de Séranvillers, vicaire à Préseau. M. Laisnez J.-B., d'Ingelmunster, vicaire à Ronc (Saint-Piat). M. Emile Laloux, de Dechy, vicaire à Bavay. M. Alfred Laureul, de Pois-du-Nord, vicaire à Valenciennes (Saint-Géry). M. Paul Leclercq, de Valenciennes, vicaire à Auberchic